



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

# INTRODUCTION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5217-10-4), la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux Communes de plus de 3 500 habitants ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 (cas de la Commune de Jurançon) ; ce débat doit se tenir au cours des 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Il ne donne pas lieu à une approbation mais une délibération permet de prendre acte que le débat a eu lieu.

Première étape essentielle du cycle budgétaire annuel, le rapport d'orientation budgétaire :

- permet de rendre compte de l'état des finances de la collectivité, des contraintes endogènes et exogènes qui impactent ou risquent d'impacter le budget de la ville sur l'année à venir
- ouvre un espace de discussion entre les élus de l'assemblée délibérante, sur les grands choix et des orientations en cours et pour les années à venir, en matière de fonctionnement et d'investissement
- participe à l'information des élus et des citoyens sur les actions prioritaires envisagées par la majorité.

L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que le DOB doit présenter (...) « *les objectifs concernant :*

- *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement*
- *l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »*

Afin de permettre aux citoyens et aux élus de disposer d'informations claires et lisibles, le document support à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ici présenté rend compte :

- de la situation financière de la collectivité,
- des principales perspectives budgétaires pour l'année 2025, au regard des données à ce jour disponibles,
- des grands projets d'investissements de la Commune, en particulier ceux qui auront un écho pluriannuel

Ce document sera accessible depuis le site internet de la collectivité ; il sera également en consultation libre à l'Hôtel de ville, sur demande.

A noter que les outils comptables et budgétaires continuent d'évoluer en 2025. Dès cette année, le compte financier unique (CFU) viendra fusionner dans un document unique le Compte administratif (jusqu'ici présenté par l'Ordonnateur) et le Compte de gestion (présenté par le Comptable de la Commune) ; d'autre part, un nouvel état annexé au CFU, présentera pour la 1ère fois les dépenses réalisées participant directement ou indirectement à la transition écologique.

# I / ELEMENTS DE CONTEXTE ELABORATION BP 2025 :

## ▣ Contexte économique général

Selon l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance du PIB mondial devrait rester stable et ce, malgré le contexte géopolitique particulièrement difficile. Elle devrait s'établir à 3,2% en 2025, soit un taux très proche des taux attendus en 2024 et enregistré en 2023 (3,1%). Néanmoins, les politiques macroéconomiques devraient rester restrictives dans la plupart des économies avec des taux d'intérêt réels ne baissant que progressivement.

Les projections d'inflation dans la zone OCDE passeraient de 5,03% en 2024 à 3,43% en 2025. Pour mémoire, ces taux étaient de 9,53% en 2022 et de 6,93% en 2023. L'inflation globale a donc diminué dans la majorité des économies sous l'effet de plusieurs facteurs (dont le recul des prix de l'énergie, le resserrement des politiques monétaires et l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement). Si l'inflation sous-jacente des biens a diminué régulièrement, elle demeure supérieure aux moyennes relevées avant la pandémie dans les services.

## ▣ La situation économique en France :

Selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE, la croissance française connaît une hausse provisoire de 0,4% au troisième trimestre 2024 bénéficiant notamment, selon la Banque de France, d'un "effet Jeux Olympiques et paralympiques". Celle-ci subirait un contrecoup diminuant la croissance au quatrième trimestre 2024. Néanmoins, malgré un contexte international peu favorable et les incertitudes internes, la croissance française, en moyenne annuelle 2024, s'établirait à +1,1%. En 2025, la hausse du PIB se maintiendrait à un rythme similaire en moyenne annuelle (+1,1%).

Selon le Rapport Economique Social et Financier, l'inflation devrait diminuer nettement en 2024, à +2,1% en moyenne annuelle, et descendrait sous les 2% en 2025, à 1,8% en moyenne annuelle.

La croissance des bases locatives devrait être en baisse en lien avec le recul de l'inflation et moins importante qu'en 2024. En effet, les valeurs locatives servant d'assiette aux impôts locaux sont indexées annuellement pour tenir compte de l'inflation :

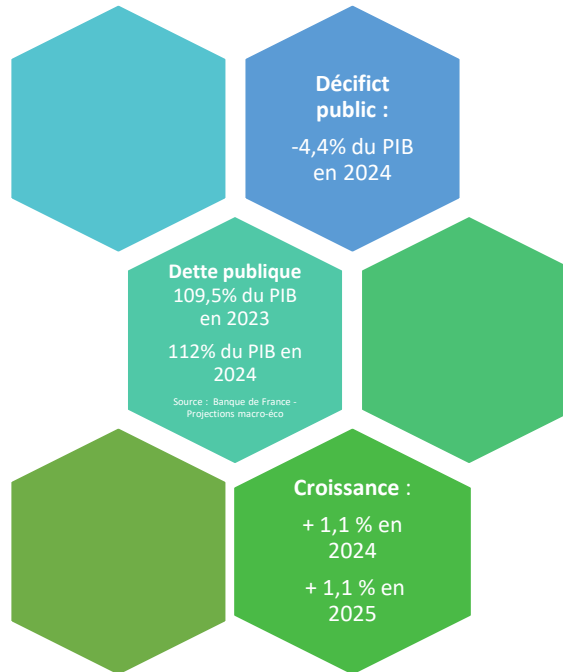
- pour les locaux professionnels et commerciaux, l'indexation s'appuie sur l'évolution des loyers ;
- pour les autres locaux, dont les logements, l'indexation forfaitaire correspond, depuis 2018, à la variation sur un an, au mois de novembre, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH).

Le taux de chômage qui s'est élevé à 7,4 % au troisième trimestre 2024 devrait augmenter progressivement pour atteindre, selon la Banque de France un pic à 7,9% à la fin de l'année 2025.

Les indicateurs de l'INSEE ont confirmé, au deuxième trimestre 2024, la forte dégradation des comptes publics, la dette publique atteignant un niveau record de 3 228,4 milliards soit une augmentation de 68,9 Md€. La dette publique représente ainsi plus de 112% du PIB. Selon la Cour des Comptes "la dette publique (...) affiche un coût de plus en plus élevé qui contraint toutes les autres dépenses, obère la capacité d'investissement du pays et l'expose dangereusement en cas de nouveau choc macroéconomique".

Evidemment, comme pour 2024, ces prévisions macro-économiques s'inscrivent dans un environnement économique et financier morose et complexe notamment en raison du contexte géopolitique mondial ainsi que dans un contexte interne incertain.

### Les chiffres clefs de l'économie française à retenir



### Loi de Finances 2025 : les mesures impactant le bloc communal (données en attente)

Eu égard à la situation politique inédite que connaît la France (PLF non encore adopté à la date d'élaboration du ROB 2025) et au calendrier budgétaire de la Commune, il sera fait ici référence à des données provisoires.

En effet, l'adoption d'une motion de censure le 4 décembre dernier a mis fin aux débats relatifs au projet de loi de finances pour 2025 déposé le 10 octobre 2024 devant l'Assemblée nationale. Aussi, les dispositions de ce projet de loi concernant les Collectivités territoriales n'entreront pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans ces circonstances et afin d'assurer la continuité de la Nation, la Loi organique n°2002-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 prévoit, dans son article 45, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale autorisant le Gouvernement à percevoir les impôts existants. L'autorisation emporte également les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des Collectivités territoriales afin d'assurer leur fonctionnement. Une loi spéciale a ainsi été adoptée le 16 décembre dernier.

Par conséquent, jusqu'à la promulgation d'une Loi de finances, la perception des impôts locaux et le versement aux Collectivités territoriales des concours financiers de l'Etat relevant du domaine des "services votés" et des prélèvements sur recettes de l'Etat seront autorisés.

Les Collectivités percevront donc l'ensemble des crédits composant leurs moyens de fonctionnement (dont la Dotation Globale de Fonctionnement) dans les conditions fixées par la Loi de finances de 2024 et au niveau du montant national voté s'agissant de la DGF.

Ces versements interviendront selon leurs modalités de droit commun. Pour ce qui concerne la DGF, elle sera versée par douzièmes dans l'attente de la notification individuelle définitive de son montant, issue de la répartition qui interviendra à la suite de la future Loi de Finances pour 2025.

Par ailleurs, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la dotation de soutien aux collectivités frappées par des événements climatiques ou géologiques (DSEC), seront répartis et versés aux Collectivités dans les conditions ordinaires les régissant.

En revanche, l'attribution et le calendrier correspondant des dotations de soutien à l'investissement local (dont DETR, DSIL, Fonds vert) seront évidemment impactés en l'absence de vote de Loi de finances pour 2025. Les nouveaux engagements de ces subventions resteront totalement subordonnés au vote de la Loi de finances et surtout aux dispositions qui seront votées en la matière.

## II / ORIENTATIONS BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comme en 2024, le calendrier budgétaire retenu pour 2025 ne permet pas de tenir compte des résultats de l'année 2024, qui seront repris lors d'un **budget supplémentaire**, voté ultérieurement (avant l'été).

Aussi, afin de donner une vision globale de l'année 2025 dans les orientations budgétaires, les dépenses et recettes seront présentées dans ce document en deux temps : Orientations Budgétaires (OB) 2025 qui pourront être votées dans le **budget primitif** (BP) et les prévisions concernant le budget supplémentaire (BS).

**La section de fonctionnement 2025 (en dépenses comme en recettes)**

**devrait représenter au total 7 530 684 €**

Synthèse objectifs politiques en fonctionnement pour 2025 :

- **Contenir**, autant que faire se peut, **les coûts de fonctionnement** dans un contexte d'inflation encore bien présente
- **S'adapter** aux décisions qui s'imposent à la Commune
- **Agir en faveur de l'attractivité** de la collectivité en pérennisant les moyens pour un service public de qualité
- **Maintenir** les mesures favorables au pouvoir d'achat pour le personnel
- **Maintenir** le soutien aux **associations** et conforter **la politique sociale de la Commune**

		Budget 2024		OB 2025	
		BP	BP + BS + DMs	BP	BS
<b>CHAPITRES DE DEPENSES</b>					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 224 746,00	2 345 246,00	2 179 034,60	95 000,00
012	TRAITEMENTS	3 608 243,00	3 808 243,00	3 730 657,10	120 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUIT	90 000,00	90 000,00	90 000,00	
65	AUTRES CHARG GEST° COUR	714 724,00	807 288,00	771 992,30	25 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	149 000,00	159 000,00	161 500,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00	2 500,00	
68	PROVISIONS	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES		0,00	0,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	215 000,00	0,00	80 000,00	-80 000,00
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	200 000,00	350 000,00	350 000,00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>7 208 713,00</b>	<b>7 566 777,00</b>	<b>7 370 684,00</b>	<b>160 000,00</b>

### ■ Evolution des charges générales

	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	Budget 2024	OB 2025
Charges à caractère général (011)	1 509 138 €	1 540 863 €	1 949 765 €	2 382 912 €	2 224 746 € (BP) + 120 500 € (BS + DM) = <b>2 345 246 €</b>	2 179 034 € (BP) + 95 000 € (BS) = <b>2 274 034 €</b>

A noter en 2025 :

- Facture « globale » en gaz et électricité de la Commune en forte diminution par rapport à 2024. Le montant de ce poste devrait être en forte baisse, surtout grâce aux baisses de consommation déjà constatées et à venir suite aux travaux et gestes d'économies d'énergie
- Assurance bâtiments et flotte véhicules en hausse (effet combiné d'un redimensionnement des contrats et inflation)
- Poste des prestations de services légèrement en hausse (recours à des prestataires externes pour certaines missions -dont sécurisation arbres, incidence du zéro phytosanitaire, renouvellement de marchés avec actualisation des prix)
- Des économies réalisées grâce à la recherche de solutions moins coûteuses dans le fonctionnement quotidien des services
- Une évaluation à la baisse de certaines dépenses récurrentes grâce à une analyse plus fine des dépenses réalisées sur l'année passée

### ■ Evolution des dépenses de personnel

*Eléments de contexte sur les dépenses de personnel :*

Effectifs au 31 décembre 2024

- 65 fonctionnaires
- 11 contractuels permanents
- 17 contractuels non permanents

Répartition des agents permanents par filière et taux de féminisation par statut (chiffres au 31 décembre 2024)

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	28%	33%	30%
Technique	42%	42%	42%
Sportive	2%		1%
Médico social	9%	8%	10%
Police	5%		4%
Animation	14%	17%	13%
<b>total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## ➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)



### Evolution des dépenses de personnel

	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	Budget 2024	OB 2025
Dépenses de personnel (012)	3 202 683 €	3 251 455 €	3 265 042 €	3 508 330 €	3 608 243 € (BP) + 200 000 € (BS) <b>= 3 808 243 €</b>	3 730 657 € (BP) + 120 000 € (BS) <b>= 3 850 657 €</b>

A noter pour 2025, l'évolution des dépenses de personnel qui s'élèveraient à **3 850 657 €**, s'explique par :

Des décisions qui s'imposent à la collectivité :

- L'impact, sur une année complète, de la revalorisation de 1.5 points du point d'indice au 01.07.23 et de la revalorisation des bas salaires par l'octroi de 9 points d'indice supplémentaires au 01.07.23
- La revalorisation indiciaire de 5 points pour l'ensemble des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- L'augmentation d'un point de la cotisation patronale CNRACL

Des réalités et des décisions locales en matière de ressources humaines :

- La mise en place de titres restaurant (année pleine 2025)
- Prime mobilité pour les agents (versée en 2025 pour l'année 2024)
- Provision pour la participation employeur à l'assurance complémentaire prévoyance des agents
- Recrutement temporaire de 16 agents pour le recensement de la population



- L'évolution de certains régimes indemnitaires du fait d'évolution des responsabilités et missions de certains agents
- Un « Glissement Vieillesse Technicité » positif du fait des caractéristiques démographiques de nos ressources humaines – peu d'agents en début de carrière

#### ▣ **Financement de la vie associative :**

L'enveloppe consacrée au versement de subventions aux associations (clubs sportifs, associations culturelles et citoyennes) pour 2025 devrait atteindre un montant similaire à 2024 (les demandes sont encore à ce jour en cours d'étude).

A noter pour 2025 :

- la pérennisation du « Pass associatif », instauré depuis 2021 pour encourager l'adhésion d'un maximum d'usagers aux associations présentes et actives sur notre territoire dès la rentrée de septembre
- les projets spécifiques développés en cours d'année par les associations (poursuite des actions et ateliers de pratique autour du nouveau skatepark)
- Conformément au Règlement Budgétaire et Financier adopté au dernier trimestre 2023, la politique associative de la Commune connaîtra aussi des évolutions qualitatives et formelles, avec la mise en place de notices encadrant les règles de versement et utilisation des subventions (notamment, mise en place de conventions bi-partites pour les subventions supérieures à 23 000 €).

#### ▣ **Accompagner la politique sociale du CCAS**

Afin de garantir la pérennisation des actions sociales menées par le CCAS de Jurançon et ses partenaires, dans un contexte où les difficultés économiques de nombreux ménages restent prégnantes, il est proposé de fixer pour 2025 la subvention de fonctionnement de cet établissement à hauteur de **320 k€**.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Subvention au CCAS	280 000 €	280 000 €	300 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €

Le portage conjoint par le CCAS et la Commune, des politiques jeunesse et de prévention santé, spécificité jurançonnaise, se poursuit en 2025 via la reconduction de co-financements entre la Commune et le CCAS sur plusieurs actions / projets :

- Le programme « ville-santé »
- Les actions et événements en faveur de l'égalité femme-homme
- Le CLAS

#### ▣ **Structurer la politique événementielle :**

Comme pour l'année 2024, la volonté est de conserver un rythme soutenu d'événements tout au long de l'année, tout en réfléchissant :

- à leur articulation avec les autres manifestations du territoire et/ou les partenaires associatifs ou institutionnels pour gagner en complémentarité entre les événements
- à des thématiques ou publics cibles spécifiques (les jeunes et les familles notamment)
- aux liens avec les autres politiques développées localement (saison culturelle de l'Atelier du Neez ; initiatives portées par le Centre de loisirs, le CCAS etc)

## DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2024		OB 2025	
		BP	BP + DMs	BP	BS
<b>CHAPITRES DE RECETTES</b>					
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 000,00	65 000,00	65 000,00	
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	335 500,00	335 500,00	368 130,00	
73	IMPOTS ET TAXES	6 053 738,00	6 053 738,00	6 090 019,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	498 603,00	498 603,00	594 534,00	
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	75 000,00	75 000,00	82 000,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00	1,00	1,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	20 000,00	1 000,00	
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	160 871,00	245 464,15	170 000,00	
R002	EXCEDENT		273 470,85		160 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7 208 713,00</b>	<b>7 566 577,00</b>	<b>7 370 684,00</b>	<b>160 000,00</b>

### ▣ Principales hypothèses retenues sur les recettes de fonctionnement :

La dotation perçue par la Commune en 2025, principale recette du budget de fonctionnement après la fiscalité, devrait être d'un montant quasi identique à 2024 soit **288 k€**. A savoir que les chiffres définitifs ne sont pas transmis par l'Etat à ce jour.

### ▣ Fiscalité directe locale 2025 :

Après des efforts consentis les années précédentes, il est proposé de **ne pas activer le levier fiscal** cette année. Seule la revalorisation des bases nationales pourra faire évoluer la recette attendue.

Aussi, il est proposé de reconduire les taux des impôts locaux directs de 2024 en 2025, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière non-bâti	Taxe d'habitation (Résidences secondaires)
31.18%	37.18%	12.81%

A l'échelle de l'agglomération et même du département, Jurançon reste donc **l'une des Communes avec la fiscalité directe la plus faible**.

La totalité des recettes fiscales directes (Taxe d'Habitation résidences secondaires + Taxe sur le Foncier Bâti + Taxe sur le Foncier Non-Bâti) attendues pour 2025 serait de **4 471 162 €**.

### ▣ Stabilisation du montant de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAPBP :

Créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de

ressources opérés notamment lorsqu'un établissement de coopération intercommunal choisit d'assumer une compétence en lieu et place des Communes qui le composent.

Dans la mesure où aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu au cours de l'année 2024, le montant de l'AC versée par la CAPBP à la Commune en 2024 est stabilisé (**env. 1,318 M€**).

#### ▣ **Tarification services publics locaux**

A noter pour 2025 :

- En parallèle de la révision de la grille tarifaire pour les services périscolaires, restauration et Centre de loisirs (introduction de nouvelles catégories de quotient familial pour une meilleure progressivité et équité), une augmentation modérée des tarifs est prévue courant 2025.
- Une augmentation des tarifs des services suivants est envisagée : location de l'atelier du Nééz, concessions de cimetière, marché de plein vent, redevance d'occupation du domaine public et vente de bois.

#### ▣ **Travaux en régie – recettes d'ordre budgétaire :**

La Commune va poursuivre en 2025 son plan de rénovation de certains bâtiments (poursuite du réaménagement des services et des écoles ; centre accueil jeunes etc), de végétalisation des cours d'écoles et autres travaux de maintenance. Ces travaux seraient réalisés en régie, pour un montant total évalué à **170 000 €** (achat de matériaux et frais de personnel compris).

Budgétairement, les dépenses engagées pour ces opérations « en régie » doivent être « neutralisées » par une opération d'ordre, en recette, qui s'inscrit sur le chapitre 042.

### III / ORIENTATIONS BUDGET D'INVESTISSEMENT

#### Synthèse objectifs politiques en investissement pour 2025 :

- Poursuivre le déroulement du calendrier **des « grands chantiers du mandat »** (finalisation du pôle associatif et sportif, début des travaux du parc urbain) et donc ajuster les besoins d'emprunt au plus près des réalisations programmées
- Rénover le rez-de-chaussée de **l'Hôtel de ville** (salle du conseil, accueil principal et service à la population)
- Engager les lourdes réparations nécessaires pour la toiture de **l'Eglise Sainte-Marie**
- Continuer d'interroger tous les choix d'investissement au regard de leur **impact environnemental** et de l'impératif de **sobriété énergétique**
- Investir pour améliorer **le cadre de vie** des jurançonnais
- Poursuivre les **recherches actives de financement/aides publiques** sur tous les projets, quelle que soit leur dimension

**Le total des dépenses d'investissement sur le BP2025 s'élèverait à 2 669 k€,** incluant les restes à réaliser de l'exercice 2024

Le programme d'investissement global sur 2025 (y compris budget supplémentaire) devrait représenter au total **4 163 370 €**.

		2024		OB 2025	
		BP (yc RAR 2023)	BP + BS + DMs	BP (yc RAR 2024)	BS
<b>CHAPITRES DE DEPENSES</b>					
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	2 631,20	6 131,20	0,00	6 131,20
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	14 606,01	16 106,01	0,00	15 805,01
117	<b>BERGES DU NEEZ</b>	7 200,00	27 200,00	3 600,00	23 600,00
121	<b>MOBILIER - MATERIEL - VEHICULE</b>	122 287,06	158 304,34	9 440,20	62 250,00
122	<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>	243 164,54	297 207,32	64 805,90	10 140,00
123	<b>INSTALLATIONS SORTIVES</b>	3 774,00	5 308,37	0,00	0,00
124	<b>POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF</b>	1 039 315,12	2 121 271,92	1 252 019,75	0,00
125	<b>SKATE PARK REVEIL DES BERGES</b>	311 624,82	326 624,82	9 943,68	0,00
126	<b>TRAVAUX ENVIRONNEMENT</b>	301 589,29	245 957,17	25 973,03	157 470,25
129	<b>AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE</b>	45 500,00	45 500,00	37 572,25	24 970,18
143	<b>INFORMATIQUE</b>	51 780,94	60 678,70	26 683,20	10 200,00
159	<b>BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE</b>	170 575,60	362 134,78	65 637,18	726 475,78
160	<b>CENTRE DE LOISIRS</b>	52 713,69	52 713,69	51 513,69	1 200,00
163	<b>POLE CULTUREL</b>	2 000,00	27 000,00	21 829,48	600,00
164	<b>TRAVAUX VOIRIE</b>	224 745,85	746 745,85	216 468,10	327 190,38
165	<b>POLITIQUE ACCESSIBILITE</b>	85 837,11	100 837,11	72,151,23	80 000,00
166	<b>DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION</b>	8 000,00	48 572,17	0,00	48 572,17
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	574 435,35	574 435,35	511 126,50	0,00
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	127 159,20	128 119,77	0,00	0,00
040	<b>OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	160 871,00	245 464,15	170 000,00	0,00
041	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	142 268,22	220 380,04	130 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 692 079,00</b>	<b>5 816 792,76</b>	<b>2 668 764,19</b>	<b>1 494 604,97</b>

### ▣ **Des investissements plus responsables et tournés vers la sobriété énergétique**

On soulignera en particulier dans cette catégorie d'investissements, décidés notamment en lien avec les audits énergétiques réalisés en 2023 :

- La rénovation / remplacement / optimisation des systemes de chauffage de plusieurs bâtiments de la mairie et des groupes scolaires (finalisation des travaux entamés en 2024)
- La poursuite de la rénovation/transformation d'une partie de l'éclairage public (poursuite des travaux d'enfouissement du réseau).
- L'achat d'un vélo électrique, pour les déplacements des agents communaux

### ▣ **Un cadre de vie amélioré et sécurisé :**

Parmi les opérations prévues pour 2025, on peut souligner :

- Une enveloppe consacrée à la rénovation de la voirie communale, qui devrait s'établir à 540k€ (BP + BS)
- La finalisation des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) sur la Maison pour tous et la Maison des associations et autres travaux
- Des travaux de maintenance et de rénovation dans les écoles et nos équipements sportifs
- Des travaux sur l'église Sainte Marie (charpente et écoulement des eaux pluviales)

### ▣ **Dépenses patrimoniales (041) :**

A noter dans ce chapitre, qui représentera env. 130k€ en 2025, du fait d'intégration d'études de grands chantiers initiés les années précédentes (Chaufferie Louis Barthou, maîtrise d'œuvre du parc urbain, maîtrise d'œuvre pour la salle du conseil ...) et des récupérations d'avances sur les marchés (pôle associatif et sportif, chaufferie Louis Barthou, ADAP ...)

### ▣ **Les « grands chantiers du mandat » :**

Le Centre de loisirs : 52k€ (dont 51k€ en RAR)

La livraison reportée sur 2025 de matériels et meubles non-livrés ou non facturés impose de prévoir un reliquat sur 2025 correspondant à ces factures.

Skatepark : 10k€ (dont 10k€ en RAR)

L'année 2025 verra la finalisation de l'« habillage » graphique, tout en couleurs.

Construction d'un Pôle Associatif et sportif : 1 250 k€

La première phase de ce projet pluriannuel sera achevée début 2025, avec la livraison du bâtiment neuf en janvier 2025.

La deuxième phase débute immédiatement après et se poursuit jusqu'à l'été 2025 avec la rénovation du bâtiment existant pour accueillir le foyer et les bureaux de l'UJ football.

Pour rappel, les subventions demandées pour ce projet sont les suivantes :

- Conseil Départemental 64 : 438 700 € (aide notifiée mais versée pour partie à l'issue de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux dès 2024 ; solde de la subvention attendue en 2025)
- DETR/DSIL : 457 989 € (aide notifiée)
- Fonds de concours CAPBP : 643 418 € (aide notifiée, versée à partir de la fin de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux)
- Fonds FAFA (Fédération Football Amateur) : 10 000 € (aide a priori accordée mais pas encore notifiée)
- Fonds Européens : demande en cours, montant de la subvention attendue pas encore défini

Le projet « Cœur de ville » : 60 k€

La Commune poursuit le travail d'études avec les lauréats du concours du parc urbain et lancera les travaux fin 2025, en cohérence avec les travaux des logements des jardins du Junqué.

#### ▣ Le financement de la section d'investissement 2025 :

Dans une période où les conditions d'emprunt se sont un peu stabilisées, et dans la mesure où la Commune peut attester d'une certaine solidité financière, du fait de la maturité de sa dette, il est envisagé de recourir à des emprunts en 2025.

Le besoin de financement pour 2025 est à ce jour estimé à **523 k€**, dont 120k€ en RAR.

Trois de ces emprunts (pour un total de 223k€) seront réalisés par Territoire d'Energie 64 au taux de 0,75 % pour les travaux d'économies d'énergie effectués sur les groupes scolaires Jean Moulin et Louis Barthou ainsi qu'à l'Hôtel de ville.

Les autres recettes inscrites dans la section d'investissement pour 2025 seraient les suivantes :

- FCTVA (Fonds de compensation de TVA – récupération d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement) : **237 k€**
- TAM (Taxe d'aménagement) : **30 k€**. La loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 a modifié les conditions de mise au recouvrement de la taxe d'aménagement. Le fait générateur n'est plus la délivrance des autorisations d'urbanisme mais la déclaration fiscale d'achèvement, ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. De fait, depuis 2023, il demeure encore plus difficile pour les collectivités qui recouvrent les produits d'urbanisme, d'estimer correctement ces recettes. Il semble cependant rationnel de ne prévoir aucun dynamisme de ces recettes entre 2024 et 2025, du fait de la 1<sup>ère</sup> année pleine d'application de la loi 2020-1721.
- Amortissements : **350 k€**



- Virement de la section de fonctionnement : **80 k€**, annulé lors de la constatation des résultats de 2024 au BS
- Report de l'excédent de fonctionnement 2024 en investissement, lors de la constatation des résultats de 2024 au BS : **320 k€**
- Solde d'exécution investissement 2024, lors de la constatation des résultats de 2024 au BS : pour l'instant estimé à **1.25 M€**

▣ **Perspectives pluri-annuelles / investissement dépenses**

	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Voirie et aménagement des espaces publics	<b>544 k€</b>	<b>500 k€</b>	<b>500 k€</b>
Rénovation éclairage public (dont enfouissement des réseaux)	<b>163 k€</b>	<b>100 k€</b>	<b>100 k€</b>
Bâtiments, dont rénovation énergétique	<b>792 k€</b>	<b>100 k€</b>	<b>100 k€</b>
Pôle associatif et sportif	<b>1252 k€</b>	-	-
Projet Cœur de ville	<b>62 k€</b>	<b>365k€</b>	-

## IV/ GESTION DE LA DETTE

Jusqu'en 2023, la Commune a recouru très exceptionnellement à l'emprunt bancaire pour financer ses investissements (pas de nouvel emprunt entre 2018 et 2022).

En effet, la ville pouvait compter sur une bonne capacité d'auto-financement et des financements externes (subventions publiques) suffisantes pour mener à bien ses projets d'investissement.

Cette stratégie financière prudente, de long terme, a permis d'avoir un montant de capital restant dû en diminution (plusieurs prêts vont s'éteindre dans les années à venir), et des ratios financiers favorables à l'enclenchement d'un nouveau cycle d'emprunts, coïncidant avec le lancement de la réalisation des projets d'envergure qui restent à conduire pour ce mandat.

Après un emprunt d'un montant de 1,7 M€ en 2023, la Commune a réalisé un nouvel emprunt, d'un montant de 1,775 M€ en 2024. Des emprunts à hauteur de 223 k€ devaient être réalisés par TE64 en 2024 mais ils seront reportés en 2025. Enfin, un nouvel emprunt de 300 k€ est envisagé en 2025.

En lien avec le lancement de ce nouveau cycle d'emprunts, des intérêts importants seront constatés sur les premières années de remboursement des nouveaux emprunts (période 2025-2030).

*Pour rappel*

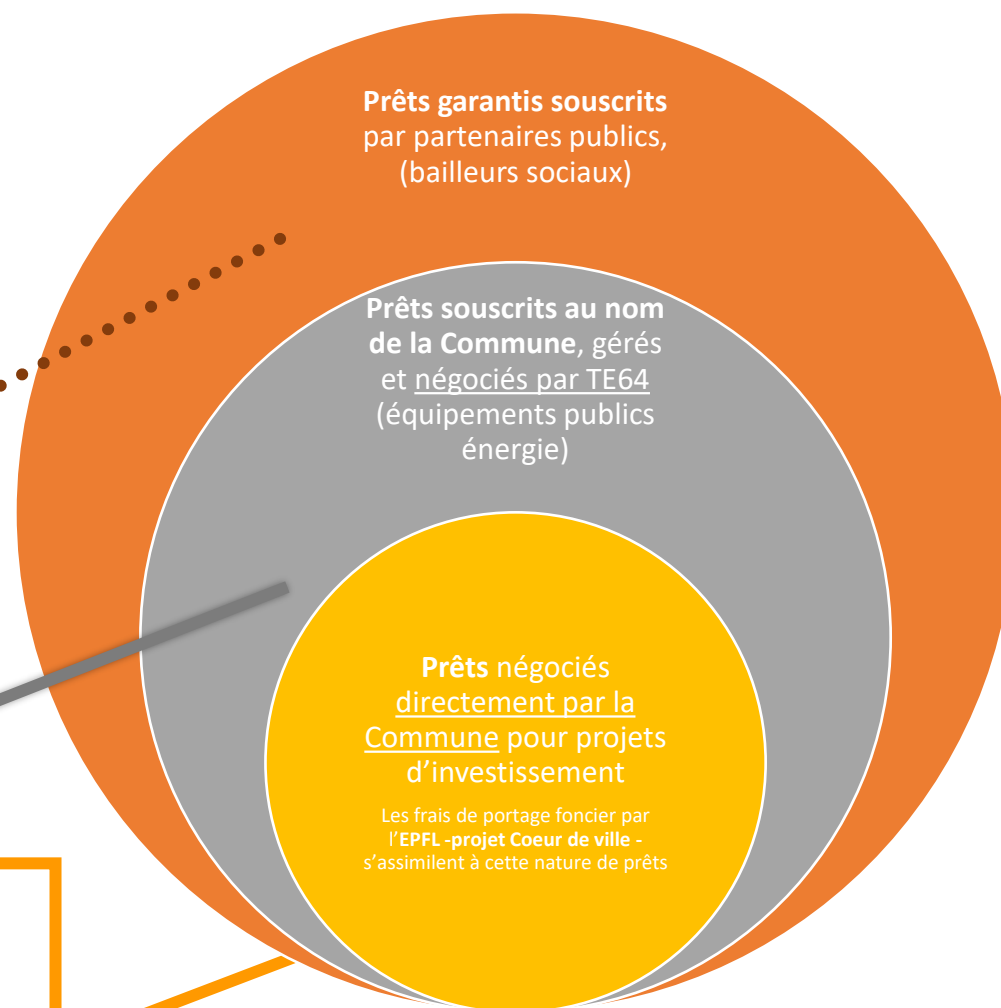
	2020	2021	2022	2023	2024 <u>(prévisionnel)</u>
<b>CAF brute</b>	689 876 €	847 194 €	836 387 €	769 480 €	950 000 €
<b>CAF nette</b>	206 877 €	381 532 €	377 346 €	301 394 €	420 000 €
<b>Capacité de désendettement (ratio Klopfer)</b>	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans	4.82 ans	5.19 ans

☐ Rappel : les différentes natures de dettes :

- Pour certaines opérations d'aménagement portées par un acteur public (dans notre cas : office HLM) la collectivité s'est portée garante d'un emprunt : en cas de défaillance du débiteur, la Commune assumera en lieu et place du débiteur, les annuités du prêt garanti.
- *Inscription de ces prêts garantis = hors bilan (2.1M d'€ soit 90 000€/ an)*

<b>MONTANT TOTAL ANNUITE TE64</b>
2025 : <b>11 833.96 €</b>
- Intérêts : 1 116.03 €
- Capital : 10 717.93 €

<b>MONTANT TOTAL ANNUITE 2025</b> (calcul théorique sans le nouvel emprunt de 300k€) :
<b>647 190 €</b>
- Intérêts : 152 162 €
- Capital : 495 028 €



▣ **Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 y compris prêts TE64**  
*(tableau sans nouveaux emprunts 2025 car contractualisation courant 2025)*

PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2024	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
C.A - CREDIT AGRICOLE	15	01/02/2011	350 000,00	55 561,42	931,61	28 231,67	29 163,28
09403 - CREDIT FONCIER DE FRANCE	15	02/04/2012	330 000,00	93 152,05	2 749,94	28 461,76	31 211,70
CDDC - CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	15	01/08/2012	70 588,12	16 566,03	249,98	4 666,68	4 916,66
C.A - CREDIT AGRICOLE	13	05/05/2013	500 000,00	76 923,06	1 934,61	38 461,52	40 396,13
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/03/2014	800 000,00	266 666,70	8 000,00	53 333,33	61 333,33
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/03/2015	200 000,00	80 000,03	2 733,33	13 333,33	16 066,66
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	16/01/2014	43 046,72	16 439,43	344,97	2 986,99	3 331,96
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	16/01/2014	39 559,62	15 098,23	319,95	2 898,72	3 218,67
CCM - CAISSE CREDIT MUTUEL PAU 14 J	15	31/10/2016	1 000 000,00	466 666,64	7 600,00	66 666,67	74 266,67
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	05/03/2017	700 000,00	387 030,30	4 361,95	46 844,80	51 206,75
C.E - CAISSE D'EPARGNE	15	05/01/2018	500 000,00	310 382,07	3 553,58	33 177,90	36 731,48
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	10/05/2018	19 950,56	12 378,37	127,25	1 328,42	1 455,67
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	10/05/2018	30 292,91	18 795,30	193,21	2 017,07	2 210,28
TERRITOIRE ENERGIE 64	15	30/04/2023	23 044,26	21 576,67	130,65	1 486,73	1 617,38
002249 - CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN	20	01/10/2023	1 700 000,00	1 678 750,00	60 132,18	85 000,00	145 132,18
CAF	10	01/09/2023	81 000,00	72 900,00	0,00	8 100,00	0,00
C.E - CAISSE D'EPARGNE	20	16/03/2025	1 775 000,00	1 775 000,00	59 915,13	88 750,00	148 665,13
			<b>7 314 675,65</b>	<b>3 631 055,01</b>	<b>153 278,34</b>	<b>505 745,59</b>	<b>659 023,93</b>

▣ **Portage foncier par l'EPFL – projet Coeur de ville**

La pré-commercialisation des logements étant bien avancée, la vente par l'EPFL à la SEPA sera finalisée début 2025, mettant fin au portage financier par la Commune.

En 2025, seuls resteront à charge de la Commune les frais (actualisés annuellement, au regard de l'année précédente et supportés en section de fonctionnement) au titre :

- De la prime d'assurances pour le bâti existant
- De la taxe foncière dûe pour le bâti existant.